

TÉLÉGRAPHES.

Le réseau télégraphique canadien se compose des lignes appartenant au gouvernement canadien et exploitées par lui et des lignes possédées et exploitées par les compagnies de chemins de fer et de télégraphe, autorisées par l'état. Au 31 mars 1917, le réseau télégraphique gouvernemental avait une longueur totale de 12,016 $\frac{3}{4}$ milles dont 336 milles nautiques en câbles sous-marins. Au cours de l'année 1916-17, il a été construit 224 $\frac{1}{2}$ milles de nouvelles lignes; l'on comptait 1,058 bureaux télégraphiques, qui ont transmis 411,934 télégrammes, au lieu de 371,833 en 1915-16. La situation de ces lignes et les localités qu'elles desservent sont indiquées dans le rapport du ministère des Travaux publics au 31 mars 1917 (n° 19, 1918). Ces lignes ont coûté à l'état, pendant l'année, \$674,688 et leurs recettes se sont élevées à \$191,453, les messages du Service des Signaux, du Bureau Météorologique et les Bulletins des Pêcheries ayant été transmis gratuitement. Le tableau 59 contient les statistiques, pour les années terminées le 30 juin, de 1910 à 1917, des opérations des compagnies de télégraphe, d'après les renseignements fournis au Bureau Fédéral de la Statistique.

Statistiques télégraphiques.—Il résulte des informations fournies par le Contrôleur de la Statistique, du ministère des Chemins de fer et Canaux, que durant l'année terminée le 30 juin 1917, les différentes lignes télégraphiques ont transmis par voie de terre, 11,817,517 télégrammes, au lieu de 10,835,936 en 1916. Les câblogrammes ont atteint le nombre de 1,084,956, contre 1,134,905 en 1916. Les compagnies de télégraphe avaient 7,100 employés, dont 3,996 télégraphistes proprement dits du sexe masculin et 496 télégraphistes du sexe féminin, les autres employés, fonctionnaires et commis, étaient au nombre de 2,608. Les appointements et salaires s'élevaient à \$3,278,450 au lieu de \$2,898,230 en 1916. Cette somme représentait, en 1917, 77.2 p.c. des frais d'exploitation, (\$4,243,950) contre 68.9 p.c. en 1916.

Stations radio-télégraphiques du littoral.—Dans le tableau 60, l'on trouvera le nom, la location et le rayon d'action, en milles marins, des postes de télégraphie sans fil installés sur nos côtes et exploités par le département du Service Naval; le tableau 62 nous indique le nombre de messages et de mots transmis, ainsi que le coût de l'entretien des stations du littoral, de l'est et de l'ouest, et de celles des grands lacs. En 1916-17, ces messages furent au nombre de 181,740 au lieu de 161,477, en 1915-16; ils comportaient 3,140,843 mots, au lieu de 2,797,062 en 1915-16. Le tableau 61 nous donne les noms des vapeurs du gouvernement canadien munis d'appareils radio-télégraphiques, ainsi que leur portée, qui varie de 100 à 200 milles; les deux vaisseaux de guerre, le Niobé et le Rainbow, peuvent envoyer des communications à 250 et 400 milles, respectivement.

TÉLÉPHONES.

Il ressort du rapport pour 1917 du ministère des Chemins de fer et des Canaux, que le nombre des appareils téléphoniques atteignait,